

Havre, le 15 Décembre 1828.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que nous formons dans cette Ville un Etablissement sous la raison de **LARRABURE et COYTIER.**

Nous nous occuperons principalement de la vente de toutes sortes d'articles propres aux besoins des navires, tels que Liquides, Salaisons de toute espèce, Cordages du Abidi faits à la mécanique, &c., dont nous avons des dépôts bien assortis.

Notre Etablissement, qui sera ouvert le 1^{er}. Janvier prochain, offrira à M. M. les Armateurs l'avantage d'y trouver réuni tout ce qui sera nécessaire à l'approvisionnement et au grément de leurs navires.

L'estime et l'appui de plusieurs Maisons respectables de la Place, de la probité, du zèle et des fonds suffisans, tels sont nos titres à votre confiance que nous sollicitons, en vous priant de croire que tous nos efforts tendront à l'obtenir et à la conserver.

Veuillez M. prendre note de nos signatures, et agréer l'assurance de notre dévouement et de notre parfaite considération.

LARRABURE ET COYTIER.

Quai d'Angoulême, près du Pont.



M. Sr. Guillaume **LARRABURE** signera :

Larrabure & Coytier

M. Sr. Édouard **COYTIER** signera :

Larrabure & Coytier